

FICHE MÉTIER

Accompagnant éducatif petite enfance

**0-6
ANS**





Le métier d'accompagnant éducatif petite enfance 0-6 ans

Sources : solidarites.gouv.fr

Au quotidien, ce professionnel **accueille, soutient et écoute les familles** dans le respect de leur singularité. Il recueille les informations relatives à l'enfant et **informe les familles du déroulement de sa journée** afin d'assurer une continuité dans la satisfaction de ses besoins.

En cohérence avec l'équipe, il **met en place des propositions d'activités** et accompagne les enfants dans le jeu, tout en veillant à leur développement global. Il les **guide vers l'autonomie** et **l'apprentissage de la vie sociale**, notamment à travers le respect des règles et des consignes liées à la vie en collectivité.

Attentif aux **besoins quotidiens** du jeune enfant (séparation, repas, change, sieste, jeux, activités...), il assure également les soins d'hygiène, de diététique, de prévention et d'information, dans le respect du rythme de chacun.

Enfin, il **veille à l'entretien et à l'hygiène des espaces de vie**, tout en garantissant le bien-être et la sécurité physique et affective de chaque enfant.



LES COMPÉTENCES ATTENDUES

- ✓ **Connaître les étapes essentielles du développement global du jeune enfant**
- ✓ **Accompagner l'enfant** dans les activités d'éveil
- ✓ **Accompagner l'enfant** dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne et des règles de vie en collectivité
- ✓ **Réaliser des soins d'hygiène et accompagner les temps de repas**
- ✓ **Assurer l'entretien des locaux**

APTITUDES NÉCESSAIRES

- **Sensibilité** à l'univers des tout-petits,
- **Patience** et **respect d'autrui**,
- Sens aigu de **l'observation**,
- Souci de la **sécurité** et de **l'hygiène**,
- Sens des **responsabilités**,
- **Dynamisme** et endurance,
- **Capacités relationnelles**,
- **Pédagogie**.

OÙ EXERCER ?

Le titulaire du diplôme CAP Accompagnant éducatif petite enfance peut :

- être intégré au sein d'équipes pluridisciplinaires dans des **établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou centres de loisirs**,
- travailler seul à son **domicile, avec un agrément d'assistant maternel**,
- exercer en **école maternelle** en tant qu'**agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)**.

FORMATION

Le **CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE)** est délivré par le **Ministère de l'Éducation nationale**. Le référentiel de cette formation a été créé par un arrêté publié dans le Journal Officiel du 13 avril 2017.

La formation est composée :

- d'**enseignements généraux** : français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, sciences physiques et chimiques, éducation physique et sportive ;
- d'**enseignements professionnels** : pratiques et connaissances professionnelles (cadre d'intervention, développement de l'autonomie de l'enfant, la santé et la sécurité au travail, les règles de communication, etc.).

Le CAP peut être préparé :

- en **formation initiale**, en deux ans dans un lycée professionnel, après la classe de troisième ou en un an après un BEP, un autre CAP ou un bac ;
- en **formation continue**,
- en **alternance**, après avoir signé un contrat d'apprentissage,
- en un an, en **candidat libre** si vous êtes salarié ou demandeur d'emploi,
- **à distance**, dans des centres comme les Greta ou avec le Cned par exemple.

Un **stage de 14 semaines** est obligatoire dans tous les cas de figure.

VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE (VAE)

Certains professionnels de la petite enfance peuvent bénéficier de la VAE pour préparer le CAP, par exemple les assistants maternels ou des personnes recrutées avec un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Sous certaines conditions, le titulaire du CAP peut, si il le souhaite, poursuivre ses études en bac professionnel ou continuer son cursus dans le secteur sanitaire et social en fonction de ses aptitudes. Il peut s'inscrire aux diplômes d'État d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture, par exemple.

OÙ SE RENSEIGNER ?



Pour découvrir l'intégralité de la fiche métier, rendez-vous sur solidarites.gouv.fr



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES
- CHARENTE -